



Commission économique pour l'Europe**Comité des politiques de l'environnement****Groupe de travail de la surveillance
et de l'évaluation de l'environnement**Vingt-deuxième session
Genève, 27 octobre 2020**Rapport du Groupe de travail de la surveillance
et de l'évaluation de l'environnement
sur sa vingt-deuxième session****I. Introduction****A. Contexte**

1. À sa vingt-deuxième session (Genève, 25-27 janvier 2017), le Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a adopté le nouveau mandat du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement (ECE/CEP/2017/2, par. 32 et annexe II). Ce mandat définit les objectifs à atteindre d'ici à 2021 pour donner suite à la déclaration ministérielle adoptée à la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » tenue à Batoumi (Géorgie), du 8 au 10 juin 2016 (ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.1).

2. Au titre de ce mandat, le Groupe de travail devait examiner les progrès réalisés par les pays d'Europe et d'Asie centrale dans la mise en place d'un système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) d'ici à 2021. Il lui était également demandé de recenser et d'étudier les différentes solutions possibles pour constituer un réseau régional de réseaux d'information et d'évaluation en matière d'environnement et, dans le cadre de ce processus, de mettre en place une plateforme ouverte à tous pour permettre aux pays d'examiner la question de l'intégration des aspects environnementaux, économiques et sociaux dans l'optique de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), du Système de comptabilité économique et environnementale, de l'économie verte, et d'autres domaines d'activité connexes. En outre, le Groupe de travail devait mener un processus de consultation sur l'évaluation paneuropéenne périodique de l'environnement et la rationalisation des rapports périodiques sur l'état de l'environnement d'ici à 2020 et apporter aux pays de la CEE une aide pour le renforcement des capacités face à des problèmes précis de surveillance et d'évaluation de l'état de l'environnement.

3. La vingt-deuxième session du Groupe de travail s'est tenue le 27 octobre 2020, à Genève, selon une formule hybride.



B. Participation

4. Des experts de l'environnement et des statisticiens des pays suivants ont participé à la réunion : Albanie, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Macédoine du Nord, Ouzbékistan, République de Moldova, Serbie, Slovaquie, Suisse, Tadjikistan, Turquie et Ukraine.

5. Des représentants de l'Agence européenne pour l'environnement, de la Commission européenne, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont également participé à la réunion.

6. En outre, l'Institut pour l'innovation durable (Fédération de Russie) et l'Université de Genève ont participé à la réunion.

C. Questions de procédure

7. En l'absence de la Présidente, la Vice-Présidente, M^{me} Maia Javakhishvili (Géorgie), a présidé la réunion.

8. Le secrétariat a rappelé au Groupe de travail qu'il était censé, en 2021, élire son nouveau président et deux vice-présidents. Aux termes de son mandat, il doit élire son président et deux vice-présidents pour un mandat de deux ans, en veillant à préserver un équilibre régional dans leur désignation. Ce président et ces vice-présidents sont rééligibles une fois. La Présidente et les vice-présidents en poste exécutant déjà leur second mandat, ils ne pouvaient être réélus. Les membres du Groupe de travail ont donc été invités à engager des consultations sur les candidatures possibles avant la prochaine réunion, en veillant à présenter un nombre équilibré de candidatures masculines et féminines, l'objectif étant de favoriser l'autonomisation des femmes.

9. La Présidente par intérim a informé les membres du Groupe de travail des procédures spéciales adoptées par le Comité exécutif de la CEE concernant la prise de décisions pour les réunions officielles avec participation à distance, qui s'appliquent à la réunion du Groupe de travail. Elle a expliqué que les décisions du Groupe de travail seront dès lors considérées comme ayant été adoptées *ad referendum*. Cela signifie qu'elles seront soumises à l'accord des missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève et adoptées au terme d'une procédure d'approbation tacite qui s'achèvera le 6 novembre 2020. Le secrétariat informera les membres du Groupe de travail en cas de rupture du silence.

Décisions et recommandations du Groupe de travail

10. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour de sa vingt-deuxième session (ECE/CEP/AC.10/2020/1/Rev.1).

II. Adoption du rapport du Groupe de travail sur sa vingt et unième session

11. Le secrétariat a résumé les résultats de la vingt et unième session du Groupe de travail (tenue à Genève les 6 et 7 mai 2019) tels qu'ils figurent dans le rapport de cette session (ECE/CEP/AC.10/2019/2) et informé le Groupe de travail de l'état d'application des décisions et qui y avaient été prises et des recommandations qui y avaient été formulées, ainsi que de l'examen de ses activités par le Comité des politiques de l'environnement à sa vingt-cinquième session (tenue à Genève du 13 au 15 novembre 2019).

12. Le secrétariat a invité le Groupe de travail à adopter le rapport.

Décisions et recommandations du Groupe de travail

13. Le Groupe de travail a adopté le rapport de sa vingt et unième session et pris note des informations fournies par le secrétariat sur l'état de l'application des décisions et des recommandations adoptées à cette session.

III. Mise en œuvre du mandat

14. Le mandat du Groupe de travail prévoit l'établissement d'un calendrier annuel d'activités et de réalisations (ECE/CEP/2017/2, annexe II, par. 5).

15. En mai 2020, le secrétariat a communiqué le projet de calendrier des activités pour 2021 aux membres du Groupe de travail, qui ont été priés de faire part de leurs observations par écrit. Aucune modification n'ayant alors été demandée, le Groupe de travail a été invité à approuver le projet révisé de calendrier annuel d'activités pour 2021 (ECE/CEP/AC.10/2020/3/Rev.1).

16. Le secrétariat a communiqué des renseignements informels sur les ressources financières disponibles à l'appui des réunions du Groupe de travail et de ses autres activités.

17. Il a donné une vue d'ensemble de plusieurs projets internationaux liés aux activités du Groupe de travail.

18. En outre, les organisations internationales ont été invitées à rendre compte brièvement des projets extrabudgétaires qui se rapportent aux activités du Groupe de travail, lorsque le cas se présente. Un représentant du PNUE a présenté les résultats des projets de son organisation en matière d'information sur l'environnement en Asie centrale et les enseignements tirés de ses activités de renforcement des capacités à l'appui du SEIS.

19. Le secrétariat a rappelé au Groupe de travail que son mandat actuel courait pour une période de cinq s'achevant à la session ordinaire du Comité des politiques de l'environnement de 2021. En mai 2020, il avait communiqué un projet de nouveau mandat pour la période 2022-2026 aux membres du Groupe de travail, auxquels il était demandé de faire part de leurs observations par écrit. Sur la base de ces observations, le secrétariat a présenté au Groupe de travail une version révisée du projet de mandat pour la période 2022-2026 (ECE/CEP/AC.10/2020/4/Rev.1), pour discussion et examen.

Décisions et recommandations du Groupe de travail

20. Le Groupe de travail :

a) A adopté le projet révisé de calendrier annuel d'activités pour 2021 tel qu'il figure dans le document ECE/CEP/AC.10/2020/3/Rev.1, tout en reconnaissant qu'il sera peut-être nécessaire de l'adapter en cas de modification des dates de la prochaine Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » ;

b) A demandé au secrétariat d'établir pour la prochaine session du Comité des politiques de l'environnement un document informel présentant les changements à apporter au calendrier annuel d'activités pour 2021 en cas de report à 2022 de la prochaine Conférence ministérielle ;

c) A pris note des ressources financières allouées à la mise en œuvre des activités dans le cadre du Programme de surveillance et d'évaluation de l'environnement ;

d) A demandé à ses membres ainsi qu'au secrétariat de poursuivre leur travail de collecte de fonds afin de permettre la pleine mise en œuvre des activités prévues pour 2021, y compris s'agissant de la mise sur pied de l'évaluation paneuropéenne de l'environnement ;

e) A pris note des informations communiquées sur d'autres projets internationaux liés à ses activités ;

f) A invité ses membres et les représentants des autres projets à le tenir régulièrement informé de l'évolution de la mise en œuvre de ceux-ci ;

g) A demandé au secrétariat d'informer le Comité des politiques de l'environnement de son souhait de voir prolonger son mandat actuel jusqu'en 2022 au moins si la prochaine Conférence ministérielle était reportée à 2022 ;

h) A également demandé au secrétariat d'établir un document portant sur la prolongation du mandat actuel et de le présenter à sa prochaine session.

IV. Établissement de rapports sur le système de partage d'informations sur l'environnement à l'appui d'une procédure d'évaluation périodique de l'environnement

21. Le mandat du Groupe de travail précise que le Groupe doit évaluer périodiquement les progrès accomplis par les pays de la CEE dans l'établissement et la mise en œuvre du SEIS au regard des objectifs et des indicateurs de résultats adoptés par le Comité pour ce système et établir pour le Comité un rapport à mi-parcours et un rapport final sur l'établissement et la mise en œuvre du SEIS d'ici à 2021 (ECE/CEP/2017/2, annexe II, par. 3 a) iii) et v)).

22. À sa vingt-cinquième session, le Comité a invité le Groupe de travail à superviser l'élaboration du rapport d'examen final sur l'établissement du système en Europe et en Asie centrale, qu'il devait examiner en vue de le soumettre pour information à la prochaine Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ». Il a également engagé tous les États membres d'Europe et d'Asie centrale à rendre compte de leurs progrès dans l'établissement du SEIS à l'aide de l'outil de notification en ligne développé à cet effet (ECE/CEP/2019/15, par. 37 i) et j)).

23. À sa vingt et unième session, le Groupe de travail a demandé au secrétariat d'élaborer une première ébauche de l'examen final des progrès accomplis, qui serait examinée par l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et indicateurs environnementaux à sa seizième session (Genève, 28 et 29 octobre 2019) (ECE/CEP/AC.10/2019/2, par. 29 c)). À sa seizième session, l'Équipe spéciale conjointe a pris note de l'ébauche (ECE/CEP/CES/GE.1/2019/2, par. 40).

24. En mai 2020, le secrétariat a communiqué cette ébauche aux membres du Groupe de travail, qui ont été priés de faire part de leurs observations par écrit. Le Groupe de travail a été invité à approuver la version définitive de l'ébauche révisée du rapport sur l'examen final, élaborée par le secrétariat (ECE/CEP/AC.10/2020/5/Rev.1).

25. Un représentant du PNUE a présenté l'outil de notification en ligne du système de partage d'informations sur l'environnement, qui a été mis au point avec le concours de son organisation et utilisé dans le cadre de l'examen final des progrès accomplis.

26. Le secrétariat a ensuite présenté un premier projet de rapport sur l'examen final de la mise en place du système de partage d'informations sur l'environnement (ECE/CEP/AC.10/2020/7), fait part des enseignements à tirer et exposé le calendrier prévu pour l'achèvement de cet examen d'ici à 2021.

27. Les membres du Groupe de travail ont été invités à faire part de leurs expériences concernant l'utilisation de l'outil de notification en ligne et à convenir de la voie à suivre pour terminer l'examen des progrès accomplis. L'Autriche, la Géorgie et la Serbie ont fait part des enseignements qu'elles avaient tirés de l'utilisation de l'outil en ligne et fait état de l'utilité de la communication périodique d'informations sur le SEIS.

28. Le secrétariat a annoncé au Groupe de travail la publication des « Guidelines on the Shared Environmental Information System reporting mechanism » (Lignes directrices relatives au mécanisme de communication de l'information du système de partage d'informations sur l'environnement)¹.

Décisions et recommandations du Groupe de travail

29. Le Groupe de travail :

- a) A adopté l'ébauche révisée du rapport sur l'examen final de la mise en place du Système de partage d'informations sur l'environnement (ECE/CEP/AC.10/2020/5/Rev.1) ;

¹ Disponible à l'adresse <https://unece.org/environment-policy/publications/guidelines-shared-environmental-information-system-reporting-0>.

b) A pris note de la révision du calendrier en raison du nombre limité d'auto-évaluations soumises pour l'examen final des progrès accomplis dans la mise en place du système de partage d'informations sur l'environnement et prié tous les États membres de soumettre leurs auto-évaluations au secrétariat le 15 décembre 2020 au plus tard par l'intermédiaire de l'outil en ligne du SEIS ;

c) A demandé au secrétariat d'informer le Comité des politiques de l'environnement des résultats des débats du Groupe de travail sur l'examen final des progrès accomplis dans la mise en place du SEIS et sollicité l'aide du Comité pour inciter les États membres à soumettre leurs auto-évaluations ;

d) A demandé au secrétariat d'établir une version révisée du document ECE/CEP/AC.10/2020/7 sur la base des auto-évaluations supplémentaires soumises par les États membres pour la prochaine session du Groupe de travail ;

e) A pris note de la publication de la version définitive des Lignes directrices relatives au mécanisme de communication de l'information du système de partage d'informations sur l'environnement.

V. Évaluation paneuropéenne périodique de l'environnement étayée par le système de partage d'informations sur l'environnement

30. Le Groupe de travail avait été chargé de mener un processus de consultation sur l'évaluation paneuropéenne périodique de l'environnement (ECE/CEP/2017/2, annexe II, par. 2 b)) pour examen par le Comité des politiques de l'environnement et en prévision de la prochaine Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ».

31. À sa vingt et unième session, le Groupe de travail a examiné l'avant-projet pour la prochaine évaluation paneuropéenne de l'environnement (ECE/CEP/AC.10/2019/6) et recommandé de choisir l'option 2, qui consiste à procéder à une évaluation thématique et fondée sur des indicateurs, pour élaborer une proposition détaillée sur l'évaluation paneuropéenne. Il a en outre demandé au secrétariat d'informer le Comité des politiques de l'environnement, à sa vingt-cinquième session, des résultats obtenus au titre de ce point de l'ordre du jour et de la suite donnée à la recommandation relative à l'évaluation paneuropéenne, et de communiquer la proposition détaillée aux donateurs potentiels avant la session du Comité (ECE/CEP/AC.10/2019/2, par. 37 à 39).

32. À sa vingt-cinquième session, le Comité a salué les informations communiquées par le secrétariat et le PNUE au sujet de la prochaine évaluation paneuropéenne périodique de l'environnement et retenu l'option 3 parmi celles qui avaient été proposées pour cette évaluation dans le document ECE/CEP/AC.10/2019/6, sous réserve de la disponibilité de ressources. Il a prié le secrétariat et le PNUE de procéder, en étroite coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement, à une évaluation thématique fondée sur des indicateurs, et d'informer régulièrement le Bureau des progrès réalisés. Il a en outre encouragé tous les États membres à assurer le financement nécessaire à la mise sur pied de cette évaluation (ECE/CEP/2019/15, par. 37 k) i) à iii)).

33. En mai 2020, le secrétariat a alors communiqué l'avant-projet actualisé de l'évaluation paneuropéenne de l'environnement aux membres du Groupe de travail, qui ont été priés de faire part de leurs observations par écrit.

34. Le secrétariat a présenté l'avant-projet actualisé pour la prochaine évaluation paneuropéenne (révisé) (ECE/CEP/AC.10/2020/6/Rev.1), tel qu'élaboré par le secrétariat et le PNUE, sur la base des observations reçues des membres du Groupe de travail. Le Groupe de travail a été invité à examiner l'avant-projet actualisé.

35. Le secrétariat a résumé les faits nouveaux relatifs à l'évaluation et présenté un calendrier pour la réalisation de la prochaine évaluation paneuropéenne de l'environnement.

36. Un consultant engagé par la CEE a ensuite exposé les indicateurs préliminaires retenus et les résultats relatifs à la section « Biodiversité et écosystèmes » de l'évaluation.

37. En outre, le Groupe de travail a été invité à trouver des partenaires, des institutions et des experts susceptibles de contribuer à l'élaboration et à l'examen de telle ou telle partie de la prochaine évaluation paneuropéenne, et à réfléchir aux moyens de mobiliser davantage de fonds et de ressources en nature aux fins de l'évaluation.

Décisions et recommandations du Groupe de travail

38. Le Groupe de travail :

a) A approuvé l'avant-projet final de la prochaine évaluation paneuropéenne présenté dans le document ECE/CEP/AC.10/2020/6/Rev.1, tout en notant qu'il ne serait peut-être pas possible de traiter toutes les questions relatives à l'environnement énumérées, que les thèmes devaient être traités de façon intégrée et que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) devait être prise en compte ;

b) A pris note de l'état d'avancement et du calendrier de la prochaine évaluation paneuropéenne de l'environnement ;

c) A chargé le secrétariat d'informer le Comité des politiques de l'environnement des résultats concernant ce point de l'ordre du jour et des propositions faites pour l'évaluation paneuropéenne ;

d) A demandé à ses membres de fournir au secrétariat des informations sur les partenaires, les indicateurs et les études de cas pour le 15 novembre 2020 ;

e) A demandé que des informations actualisées sur l'évaluation lui soient communiquées à sa prochaine session.

VI. Mise en commun et intégration des données économiques, sociales et environnementales dans le cadre de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030

39. L'un des objectifs du Groupe de travail était d'examiner les liens entre les aspects environnementaux, économiques et sociaux relatifs au Programme 2030, à l'économie verte et à d'autres domaines d'activité connexes.

40. Compte tenu de la réduction de la durée de la réunion en raison de la pandémie actuelle et des contraintes de temps qui en résultaient, les membres du Groupe de travail ont été invités à soumettre au secrétariat pour le 15 novembre 2020 au plus tard des propositions sous forme écrite au sujet des éléments suivants :

a) La façon dont les travaux sur les renseignements, les données et les indicateurs relatifs à l'environnement, notamment les indicateurs de croissance verte des partenaires internationaux (OCDE, PNUE, etc.), et les rapports de pays sur la croissance verte pourraient contribuer à l'élaboration de l'évaluation paneuropéenne de l'environnement, notamment en ce qui concerne les thèmes retenus pour la prochaine Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », à savoir :

b) La manière dont le Groupe de travail peut poursuivre ses travaux sur l'intégration des données économiques, sociales et environnementales dans le SEIS ;

c) Les thèmes à examiner à la vingt-troisième session du Groupe de travail (Genève, 3 et 4 mai 2021).

Décisions et recommandations du Groupe de travail

41. Le Groupe de travail a invité ses membres à soumettre par écrit au secrétariat, au plus tard le 15 novembre 2020, des propositions et des réponses aux questions du point 6 de l'ordre du jour intitulé « Mise en commun et intégration des données économiques, sociales et environnementales dans le cadre de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

VII. Progrès de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement, notamment des mécanismes et infrastructures institutionnels et réglementaires nationaux

42. Les membres du Groupe de travail, en particulier ceux qui représentent les pays du Caucase, de l'Asie centrale, de l'Europe orientale et de l'Europe du Sud-Est, ont été invités à exposer par écrit les principales mesures qu'ils ont prises au niveau national pour renforcer la surveillance et l'évaluation de l'environnement depuis la vingt et unième session du Groupe de travail. Ces documents pouvaient ensuite être téléchargés sur le site Web du Programme de surveillance et d'évaluation de l'environnement. Le secrétariat avait distribué un modèle aux États membres avant la réunion.

43. Un représentant de l'Agence européenne pour l'environnement a présenté les enseignements tirés de la deuxième phase du projet de système de partage d'informations sur l'environnement de l'instrument européen de voisinage avec les partenaires d'Europe orientale.

VIII. Questions diverses et clôture de la réunion

44. La Présidente par intérim a communiqué au Groupe de travail les dates de sa prochaine session en 2021.

45. Elle a résumé, avec le concours du secrétariat, les conclusions et les décisions du Groupe de travail. Le secrétariat a informé le Groupe de travail qu'il établirait la version définitive du rapport de la session et de la liste des participants et les lui communiquerait après la session. Ces documents seront affichés sur le site Web de la session.

46. Le Groupe de travail a noté que sa session suivante se tiendrait en principe à Genève, les 3 et 4 mai 2021.

47. Il a accueilli avec satisfaction le résumé des conclusions et recommandations et approuvé les décisions prises *ad referendum* à sa vingt-deuxième session.

48. La Présidente par intérim a prononcé la clôture de la réunion.
